

CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE JACQUES CHIRAC - MARSEILLE :

Ouverture Rentrée 2024

Un projet pédagogique novateur, porté par une ambition territoriale alliant mixité sociale, scolaire et excellence pour tous

1- GENESE DU PROJET

Dans un territoire qui connaît d'importants développements économiques et compte la deuxième ville de France en nombre d'habitants (873 000 habitants), la troisième Métropole (1 900 000), territoire caractérisé par une forte diversité de sa population, l'académie d'Aix-Marseille est dotée d'une offre internationale qui doit se développer pour se hisser au même niveau que des académies équivalentes.

En 2023, elle compte en effet 22 sections internationales contre 51 pour Lyon et 26 pour Grenoble par exemple et ne dispose pas d'un établissement proposant uniquement des cursus internationaux à l'instar d'autres grandes agglomérations (Lyon, Paris, Grenoble, Saint-Germain-en-Laye).

L'ouverture de la CSI est portée par une volonté académique forte de développer les dispositifs linguistiques d'excellence tout en répondant aux diversités socio-culturelles de la ville et plus largement de la Métropole. Cette volonté, partagée par les trois collectivités territoriales : la Région Sud Provence- Alpes-Côte d'Azur, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille, a donné naissance à la Cité scolaire internationale de Marseille qui aura le statut d'Etablissement Public Local d'Enseignement International.

L'établissement, implanté au sein d'Euroméditerranée et dans un réseau classé en éducation prioritaire, offre des perspectives d'excellence, tant pour les familles du secteur et de l'ensemble de la région que pour les cadres internationaux travaillant à Marseille.

La cité scolaire accueillera à terme des élèves de l'élémentaire au post bac : entre 2000 et 2200 élèves répartis sur les 3 niveaux de scolarité (400 écoliers, 700 collégiens, 1150 lycéens).

A la rentrée 2024, l'établissement accueillera les CP (3 classes) et CM1 (3 classes), les sixièmes (6 classes) et les secondes (10 classes). La montée en charge se fera ensuite progressivement sur 3 ans pour l'élémentaire, sur 4 ans pour le collège et sur 3 ans pour le lycée (+ 2 ans pour le post-bac).

2- UNE VOLONTE ACADEMIQUE FORTE DE DEVELOPPER DES DISPOSITIFS LINGUISTIQUES D'EXCELLENCE

L'ouverture de la Cité Scolaire Internationale s'inscrit dans une stratégie éducative académique.

Depuis 2020, l'académie d'Aix-Marseille a l'ambition de doter le territoire d'un réseau d'écoles d'immersion en langues afin de conduire des générations d'élèves à la maîtrise d'une (ou plusieurs) langue(s) étrangère(s). 21 écoles dont 9 écoles « Marseille en Grand » ont été labellisées écoles bilingues en anglais à Marseille dont 2 écoles maternelles dans les secteurs Vieux-Port et Madrague dont seront principalement issus les élèves à l'entrée au CP de la CSI.

Dans le second degré, à Marseille, deux Sections Internationales anglophones ont été ouvertes en 2021 (collège Sylvain Menu et lycée Marseilleveyre). En 2022, se sont ouvertes dans les Bouches-du-Rhône trois sections internationales : américaine au collège Joséphine Baker, italienne au collège Vallon-des-Pins (Marseille), espagnole au collège Henri Fabre (Vitrolles). En 2023, les lycées Pierre Mendès-France (Vitrolles) et Joliot Curie (Aubagne) se sont enrichis respectivement d'une section internationale espagnole et allemande.

L'ouverture de la Cité Scolaire Internationale complète donc ce processus d'ouverture internationale sur le territoire tout en lui faisant franchir un palier d'ambition, en affirmant la possibilité d'une diversité linguistique internationale et la nécessaire montée en puissance de cette diversité dès l'école élémentaire.

A la rentrée 2024, l'académie d'Aix-Marseille comptera 42 sections internationales.

3- UN PROJET PEDAGOGIQUE NOVATEUR :

La Cité Scolaire Internationale, conformément au Code de l'éducation, s'engage à développer une école inclusive, accessible à tous et mettant en œuvre l'accompagnement nécessaire pour des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Elle sera novatrice en s'adressant à un public caractérisé par une mixité scolaire et sociale et en proposant un projet plurilingue avec des enseignements spécifiques, ouverts sur le monde et visant l'excellence pour tous.

3-1 UN PUBLIC CARACTERISE PAR UNE MIXITE SOCIALE ET SCOLAIRE

C'est un élément consubstantiel au projet : la cité scolaire internationale doit être accessible à tous les profils sociaux. Elle accueillera ainsi :

- Les élèves des écoles et collèges de proximité situés en REP+
- Des enfants de cadres internationaux, de familles binationales (langues de section) ou ayant eu un parcours professionnel à l'étranger ;
- Tous les élèves, ayant bénéficié ou pas d'enseignement renforcé en langues vivantes, qui démontreront une appétence pour les langues vivantes et un potentiel pour suivre l'ensemble des apprentissages

Tous les élèves devront passer des tests de recrutement (voir point 4 ci-dessous).

3-2 UNE OFFRE LINGUISTIQUE DIVERSIFIEE

➤ Les sections internationales

Cinq langues de sections seront proposées dès l'école élémentaire : **ALLEMAND, ARABE, ANGLAIS BRITANNIQUE, CHINOIS et ESPAGNOL**, auxquelles s'ajoute l'**ANGLAIS AMERICAIN** à partir de la seconde pour permettre notamment aux élèves du collège Joséphine Baker de poursuivre leur cursus de section internationale au lycée.

Tous les élèves seront inscrits dans l'une des sections. Tous les élèves du cycle terminal prépareront le Baccalauréat Français International.

Les sections internationales constituent un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le ministère de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires.

Leur liste fait l'objet d'un arrêté ministériel.

La formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines » ([article D.421-132 du code de l'éducation](#))

Les spécificités des enseignements en section internationale :

- **À l'école élémentaire**

Au moins 3 heures hebdomadaires en langue de la section.

- **Au collège**

Dans les collèges, une discipline non linguistique est assurée partiellement en français et partiellement en langue de section (Mathématiques pour la section chinoise – Histoire et géographie pour les autres sections).

Un enseignement complémentaire de langue et littérature en langue de section s'ajoute, à raison de quatre heures par semaine, aux horaires normaux d'enseignement (article D.421-134 du code de l'éducation).

- **Au lycée** (nouveau baccalauréat français international)

Décret n° 2021-1054 du 6 août 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation pour la mise en place des classes menant à l'option internationale du baccalauréat intitulée « baccalauréat français international ».

Ce décret prévoit, dans la voie générale, que les sections internationales du cycle terminal deviennent des classes menant au baccalauréat français international. Une pluralité de parcours (bilingue, trilingue et quadrilingue) est instituée. Ce décret modifie l'intitulé de l'option internationale du baccalauréat qui devient le « baccalauréat

français international », délivré au candidat scolarisé dans ce parcours de cycle terminal intitulé « classes menant au baccalauréat français international ».

Six heures supplémentaires d'enseignement en langue vivante sont dispensées :

- Histoire-géographie ou mathématiques (pour les sections de chinois) : deux heures dans la langue de la section et deux heures en français
- Langue et littérature en langue de section : quatre heures en plus des horaires normaux de langue vivante étrangère

➤ **Une offre linguistique élargie :**

Au-delà des langues de section, **les langues B et C** se veulent refléter le territoire et témoigner d'enjeux culturels et citoyens forts. **L'arménien, l'hébreu, l'italien, le portugais, le provençal** seront proposés autour d'une action collective menée en classe de 6^{ème} et visant à sensibiliser les élèves à des cultures diverses et à faire un choix médité de la langue B et C. Le *cadre de référence des cultures démocratiques* constituera un outil d'apprentissage et mènera à une production orale en LV présentée aux parents.

Une articulation des langues régionales, des langues et culture de l'antiquité et des langues de la Méditerranée sera mise en œuvre au collège grâce à l'enseignement optionnel Mare Nostrum.

3-3 UNE OUVERTURE CULTURELLE ET INTERNATIONALE CARACTERISEE PAR DE NOMBREUX PARTENARIATS

Par leur essence même, les sections internationales s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux conclus entre la France et les États étrangers ou des organismes représentant leur système éducatif.

La CSI a pour ambition de favoriser les échanges linguistiques et culturels des élèves pour développer leur esprit d'ouverture et les exposer davantage à la pratique linguistique dans un contexte de locuteurs natifs.

Dans le cadre de l'enseignement spécifique « Connaissance du monde », à partir du cycle terminal, l'élève doit être capable d'établir des contacts avec un partenaire ouvert sur une activité internationale. Au terme d'une scolarité complète à la CSI, l'élève doit s'être constitué un véritable réseau social de correspondants dans différents pays des langues qu'il aura étudiées.

En lien avec la DRAREIC (Délégation régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération), la Cité scolaire internationale mettra donc progressivement en place des échanges à distance pour les plus petites classes, puis des mobilités collectives d'élèves dès le collège. Il sera établi ensuite des partenariats avec des lycées dans plusieurs pays parlant la langue étudiée dans chaque section pour permettre aux élèves des mobilités individuelles. A partir de la classe de seconde, chaque élève devrait pouvoir suivre plusieurs semaines de scolarité dans un établissement partenaire étranger ou dans un établissement partenaire du réseau des établissements français à l'étranger.

La CSI pourra s'appuyer sur les nombreux partenariats conclus par l'académie d'Aix-Marseille avec différents pays, notamment plusieurs Länder allemands : Hambourg, Rhénanie du nord-Westphalie, Basse-Saxe et Bavière pour la section allemande ou avec le Wilaya de la région centre en Algérie pour la section arabe.

En lien avec la DAAC (Délégation académique à l'action culturelle), la CSI établira des partenariats avec les établissements culturels de Marseille et de sa métropole. Des « Semaines des langues » permettront de présenter les cultures des différents pays partenaires avec lesquels nous travaillerons.

L'établissement disposera d'une médiathèque ouverte sur l'extérieur.

3-4 DES ENSEIGNANTS RECRUTES SUR POSTES SPECIFIQUES NATIONAUX (2d degré) OU POSTES A PROFIL (1er degré)

Lieu d'apprentissage progressif des langues, de mixité sociale et scolaire et d'ouverture internationale, la Cité scolaire devra mobiliser des professeurs ressources pour la réussite de tous les élèves. Des profils de poste ont été définis pour chaque niveau et par discipline pour le second degré. Leurs principales caractéristiques :

- L'excellence et l'accompagnement de la difficulté dans un contexte plurilingue
- La prise en compte de l'hétérogénéité des publics accueillis : le standard attendu en section internationale n'obère pas l'accompagnement des besoins de chaque élève
- L'organisation d'un travail concerté avec les professeurs des ministères partenaires
- La maîtrise d'une langue étrangère dans des disciplines non linguistiques

Des assistants de langue seront également recrutés pour chaque section.

4- CONDITIONS D'ADMISSION A LA CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE

L'affectation à la CSI n'est pas sectorisée.

L'admission en section internationale est conditionnée par la vérification de l'aptitude des élèves à suivre ce cursus- Article D421-133 du code de l'éducation.

➤ A l'école : pas de test écrit

- Etude du carnet de suivi des apprentissages pour l'entrée au CP et du Livret scolaire pour les autres niveaux de l'école
- Entretien avec l'élève (et sa famille) pour apprécier sa curiosité et son appétence
- Tests oraux sous forme de jeux pour apprécier son potentiel d'apprentissage et sa capacité à communiquer, à entrer en contact avec l'autre

➤ Au collège et au lycée :

- Etude du dossier de candidature comprenant notamment le bilan de compétences des classes antérieures

- Test écrit :1h
- Test oral : 15 minutes

Les modalités d'Inscriptions aux tests sont en ligne sur le site internet de la CSI:

<https://www.site.ac-aix-marseille.fr/lyc-chirac/spip>

Calendrier des inscriptions aux tests :

	Dépôt des dossiers	Test écrit	Test oral	Communication des résultats
Lycée: Entrée en seconde	MODIFICATION: vendredi 5 avril 2024	MODIFICATION: samedi 13 avril 2024	MODIFICATION: du 6 au 15 mai 2024	21-mai-24
Collège: Entrée en sixième	19-avr-24	15 ou 22 mai 2024	le 15 ou le 22 mai 2024 selon les langues	27-mai-24
Ecole: entrée au CP et au CM1	24-mai-24	Pas de test	du 10 au 14 juin 2024	18-juin-24

5- UN ETABLISSEMENT ENGAGE POUR LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES

L'établissement sera un lieu de vie et de partage, ouvert sur toutes les cultures et langues qui y seront étudiées. Il disposera d'un internat de 200 places, réservé exclusivement aux lycéens.

Familles, équipes pédagogiques et personnels de la CSI travailleront ensemble à la co-construction d'une relation école-famille de qualité et basée sur la confiance mutuelle avec l'objectif d'accompagner chaque élève vers la réussite de son parcours international.

Les parents seront invités à prendre toute leur place dans la vie de l'établissement et notamment dans l'ouverture culturelle propre à la section internationale dont fera partie leur enfant.

Les élèves seront les premiers acteurs de leur réussite et pourront compter sur le soutien et la bienveillance de leurs professeurs pour les accompagner dans ce parcours scolaire ambitieux et exigeant. Nous comptons sur leur engagement dans tous les projets qui seront mis en œuvre au sein de la CSI pour contribuer à leur épanouissement intellectuel et social et mettrons tout en œuvre pour leur garantir les meilleures conditions d'études possibles.

Le respect d'autrui et l'ouverture aux autres dans un esprit de partage et de tolérance seront les valeurs essentielles qui uniront tous les membres de la communauté scolaire de la Cité scolaire internationale.

Ce projet est une formidable chance de pouvoir contribuer collectivement à l'émergence d'un établissement dont l'ambition est de rayonner sur toute la métropole marseillaise, la région académique et bien au-delà, et de former de futurs citoyens et futures citoyennes du monde.

Pour toute information complémentaire, contact de la proviseure : pr.0134472r@ac-aix-marseille.fr